



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Septembre juin 2015**

### ***PROCÈS-VERBAL***

Le vingt-quatre septembre deux mil quinze à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2015

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, MEUNIER Philippe, TÉXÈDRE Corine, FAVRE Nadine, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : 1

Absente excusée : Mme Jacqueline SOTH

M. Jacky FUMARD a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

#### **1° - Décision Modificative n°2**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du cas du locataire du logement communal situé 1 Place François Rabelais. Malgré :

- la mise en place d'un plan d'apurement par la Trésorerie,
- l'envoi de lettres de relance
- deux entrevues ayant eu lieu en octobre 2014 et le 22 juillet dernier,
- l'envoi de deux lettres de sommation le 22 octobre 2014 et le 23 juillet 2015

la dette de ce locataire envers la commune s'élève à ce jour à 6424.38 €

Après avoir pris conseil auprès des services de la Sous-Préfecture et de l'Association des Maires d'Indre et Loire, il s'avère qu'il est nécessaire de faire intervenir un huissier pour qu'il délivre un commandement de payer.

Il convient donc de prévoir une ligne budgétaire correspondant à la rétribution de cet huissier.

Il est nécessaire pour cela de faire des mouvements de crédits en section de fonctionnement..

Augmentation du compte 6226 «honoraires » de 1000 € à partir du compte 022 « dépenses imprévues»

N° d'article	Avant DM	Après DM
6226	0	1000
022	8147	7147

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

## **2° - Travaux dans la commune**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état d'avancement des différents travaux sur la commune :

- sur le plateau nord, curage de fossé et renforcement de chemin réalisés en août
- curage de la partie du Quincampois proche du lavoir réalisé fin juillet
- marquage au sol pour un montant de 1116 €; l'entreprise doit revenir faire le travail
- renforcement de réseau à la Maligratte : terminé
- peinture de la classe de Mme Saliou : terminé pour un montant de 4641,72 €
- changement des huisseries de la Mairie : devis d'un montant TTC de 18983,76 € accepté et envoyé à la Préfecture d'où arrêté du Préfet accordant une subvention d'un montant de 5537 €. Les travaux seront réalisés pendant la fermeture du secrétariat de Mairie lors de la première semaine des vacances de Toussaint.
- Salle polyvalente. Une fuite d'eau a détérioré le parquet et les murs de la salle et du bar. Une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance. L'expert envoyé par celle-ci a donné son accord pour des travaux d'un montant de 5965 €. Ils seront réalisés par les services techniques de la communauté de communes.
- Goudronnage de la seconde cour de l'école : compte tenu de la baisse des dotations il est repoussé à l'année 2016
- Enrobé route de Beuxes : seule est pour l'instant envisageable la réfection de la portion la plus petite pour un montant de 8080.80 €

## **3° - Projet de mutualisation**

Le projet de schéma de mutualisation est transmis pour avis par la communauté de commune aux Conseils municipaux qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois (date d'envoi : 6 août 2015)

Remarque est faite que ce projet concerne surtout la ville de Chinon et peu pour l'instant les petites communes rurales (sauf services techniques, urbanisme, fourrière).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité donne un avis favorable.

## **4° - PLUi**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de la réforme territoriale, les PLU locaux peuvent être remplacés par un PLU intercommunal sauf

opposition des communes sous la condition 25% des communes représentant 20 % de la population

Les inconvénients (perte de pouvoir décisionnel des petites communes) et les avantages (financiers ?) de cette réforme sont discutés au sein du Conseil.

### **5°- Année Rabelais**

La communauté de communes a le projet d'organiser sur tout son territoire en 2017 une manifestation sur le thème de Rabelais.

Une première réunion de présentation est prévue le vendredi 25 septembre. M. Thierry Deguingand y représentera la commune.

### **6°- Cantine scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du nombre d'élèves fréquentant la cantine scolaire :

37 élèves:

11 Seully

11 Cinais

7 Lerné

5 Couziers

3 Divers

### **7°- Questions diverses**

#### **a-Boule de Fort – La Paix**

Aucun membre du conseil n'est disponible pour représenter la commune au challenge des élus.

#### **b- Contribution 2015 au Fonds de Solidarité pour le Logement**

Monsieur le Maire présente une demande du Conseil Départemental pour une participation sur la base de 0,45 € par habitant. Il précise également que des aides ont été accordés à deux habitants de la commune concernant des impayés d'eau et d'énergie pour un montant de 690 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

#### **c-demande d'un professeur d'école concernant l'équipement informatique.**

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de Mme Saliou concernant l'achat de matériel informatique :

12 ordinateurs, 1 armoire sécurisée, 12 licences de logiciel pour la sécurité des données, un serveur pour une connexion en réseau, un contrat de maintenance.

Après en avoir discuté les membres du Conseil estiment que, compte tenu de l'importance financière du projet, celui-ci ne pourra être examiné que dans le cadre d'une mutualisation de moyens au sein du RPI.

d- Mme Bankhead fait part de ses constatations de vitesse trop importante sur la route du coteau. Monsieur le Maire répond que le projet de limitation de vitesse sur cette route est toujours à l'ordre du jour. Il convient de faire appel pour un avant-projet soit à l'ADAC, soit à un bureau d'étude privé.

e-Monsieur Meunier fait part d'un incident qui aurait pu avoir des conséquences mortelles qui s'est déroulé le 28 juin dernier. Une partie d'un chargement de déblais s'est déversé route du Coteau au niveau du carrefour avec la rue de l'Abbaye. Le conducteur ne s'étant pas arrêté, ce sont deux habitants qui ont dû dégager la route et stocker les déblais chez l'un d'entre eux. Un courrier sera envoyé à la personne concernée pour lui demander de venir rechercher les déblais.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.

Fait et affiché à Seuilley, le 31 septembre 2015.

Le Secrétaire de séance  
Jacky FUMARD

Le Maire

Jacques AUPIC